# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

## MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 423

présenté par M. Sauvadet, M. Lagarde et les membres du groupe Nouveau Centre

#### **ARTICLE 15**

Dans cet article, substituer aux mots:

« ou le président de l'assemblée saisie »

les mots:

« , le président de l'assemblée saisie ou le président de la commission permanente saisie au fond, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que la commission saisie au fond puisse également écarter toute disposition ne relevant pas du domaine de la loi.